

## Titre Professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle

### Présentation du titre

Le **conseiller en insertion professionnelle (CIP)** favorise, par des réponses individualisées, l'insertion **sociale et professionnelle** des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...).

Son action vise à les aider à **construire** et à **s'approprier un parcours** d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Ce titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnel vous permettra d'obtenir un **niveau 5 (BTS/DUT)** tout en devenant un·e professionnel·le de l'Insertion.

Ce titre du Ministère du Travail est un parcours composé de 3 certificats de compétences professionnels (CCP), qui peuvent être suivis individuellement ou de manière complémentaire.

- ✓ CCP1 : **Accueillir** pour **analyser** la demande des personnes et poser les bases d'un **diagnostic partagé**.
- ✓ CCP2 : **Accompagner** les personnes dans leur **parcours d'insertion** sociale et professionnelle.
- ✓ CCP3 : **Mettre en œuvre** une offre de **services** auprès des **employeurs** pour favoriser l'insertion professionnelle.

### Programme de la formation certifiante

La formation préparant à ces certificats est composée des modules suivants :

#### **CCP1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé**

- ✓ Informer une personne ou un groupe des ressources en matière d'insertion et des services dématérialisés.
- ✓ Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé.
- ✓ Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte.
- ✓ Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies.
- ✓ Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.

#### **CCP2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle**

- ✓ Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle.
- ✓ Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel.
- ✓ Accompagner la réalisation des projets professionnels.
- ✓ Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics.
- ✓ Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion.
- ✓ Analyser sa pratique professionnelle.

### **CCP3 : Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle**

- ✓ Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle.
- ✓ Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement.
- ✓ Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel.
- ✓ Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive.

Deux **compétences transversales** sont également développées lors de la formation :

- ✓ Respecter des règles et des procédures.
- ✓ Mobiliser les environnements numériques.

### **Public concerné par cette certification**

Toute personne résidant en France (y compris DROM-COM) ou Union Européenne avec un projet professionnel en lien avec l'insertion professionnelle ; conseiller·ère désirant approfondir ses connaissances / compétences ou désirant certifier ses compétences.

### **Aptitudes favorisant votre réussite**

- ✓ Sens du relationnel.
- ✓ Qualités rédactionnelles.
- ✓ Capacité d'analyse.
- ✓ Sens de l'organisation.
- ✓ Curiosité intellectuelle.

### **Durée du parcours**

Exemple de parcours-type à temps plein continu :

**1015 heures** sur **8 mois** environ :

- ✓ **4 mois** (525h) de **formation théorique** :
  - CCP1 : 5 semaines, 175 heures
  - CCP2 : 5 semaines, 175 heures
  - CCP3 : 5 semaines, 175 heures
- ✓ **3 mois** (385h) de **stage d'application professionnelle**
  - Facultatif si vous travaillez déjà comme conseiller·ère en insertion professionnelle.
- ✓ **1 mois** (105h) dédiée à la **préparation** et au **passage de la certification**.

### **Prérequis**

- ✓ Niveau **Bac** ou équivalent (**Niveau 4**) avec une expérience professionnelle *a minima* d'un an tous secteurs confondus. Validation du pré-requis par l'envoi du CV et la copie de votre titre ou diplôme de niveau 4 minimum.
- ✓ Maîtriser la **langue française** (orale et écrite). Validation du pré-requis par l'évaluation du dossier d'admissibilité de la candidature, du questionnaire d'évaluation de la pertinence de la formation à distance (cf. ci-dessous) et de l'entretien oral.
- ✓ Maîtriser **Internet**, la messagerie électronique et les outils bureautiques (Word, Excel et Power-Point) et attrait pour la formation en ligne. Validation du pré-requis par l'évaluation du dossier d'admissibilité de la candidature et de l'entretien oral.

## Positionnement à l'entrée en formation

L'étude de l'admissibilité se déroule en 2 temps :

1. Un [dossier de renseignements](#) à remplir en ligne
2. Un **entretien téléphonique** vous est ensuite proposé afin de répondre à vos **questions** et finaliser votre **admissibilité**.

## Délai d'accès estimé entre votre demande et le début de la formation

- ✓ Financement au titre du [Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#) : 15 jours
- ✓ Financement au titre de l'AIF (Pôle Emploi) avec ou sans co-financement CPF : 1 mois
- ✓ Financement autre financeurs (OPCO, FAF, fonction publique, ...) : 1 mois
- ✓ Particulier payant à ses frais : 15 jours
- ✓ Personne ayant besoin d'un aménagement au titre d'une situation de handicap : 6 mois.

## Modalités pédagogiques

- ✓ **Formation en e-learning** (100% à distance).
- ✓ **Modules à distance** : Plateforme accessible 24/7 avec le contenu théorique et les exercices d'application et les évaluations.
- ✓ **Entretiens individuels** téléphoniques de suivi de formation : tous les 15 jours.
- ✓ **Classes virtuelles** : démarrage du parcours, échanges autour des consignes des Évaluations en Cours de Formation, explicitation de l'expérience acquise en stage, préparation de l'examen du Titre Professionnel.
- ✓ **Méthodes pédagogiques** utilisées pendant votre parcours :
  - Expositive et active pour les modules de formation théorique.
  - Interrogative et active pour les entretiens individuels.
  - Interrogative et co-active pour les classes virtuelles.

Ces modalités pédagogiques s'expliquent par les **attentes du référentiel d'activités du Titre Professionnel CIP**. En effet, le métier de CIP se **digitalise** de plus en plus (entretiens téléphoniques et en visio, gestion administrative et bureautique du portefeuille, animation d'informations collectives à distance, ...).

Il nous semble donc essentiel que vous soyez mis·e en **situation digitale et numérique** pour appréhender au mieux votre futur contexte d'activité professionnelle.

## Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Locaux : Les locaux de l'examen sont aux **normes ERP** et d'accessibilité aux PSH.
- ✓ Adaptation des **moyens de la formation** : positionnement complémentaire en cas de besoins d'aménagement au titre d'une reconnaissance administrative du handicap (RQTH, AAH, invalidité). L'aménagement du parcours doit impérativement être fait avant le démarrage de la formation et nécessite un maximum de 6 mois avant l'entrée en formation.
- ✓ Aménagement de la **session d'examen** : le déroulement de l'examen peut faire l'objet d'[aménagement sur demande](#) et certificat médical.

## Évaluations en cours et en fin de formation

- ✓ Des **évaluations formatives** sont proposées pour chaque module : Quiz, QCM, exercices, études de cas pratiques, rédaction de synthèse, etc.
- ✓ **3 évaluations sommatives** sont proposées pendant le parcours théorique, à rendre selon planning. Elles correspondent aux Évaluations en Cours de Formation (ECF) attendues pour présenter l'examen.
- ✓ Les résultats des évaluations, de la recherche de stage et de la progression pédagogique sont regroupés dans un **livret de suivi** co-construit en ligne.
- ✓ **Passage de l'examen** du Titre Professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle.
  - Envoi du Titre Professionnel par la DREETS, en cas de validation totale.
  - Envoi d'un Livret de Certification par la DREETS, en cas de validation partielle et remise d'un portefeuille des compétences acquises.
  - Envoi de la décision de non-obtention par la DREETS, en cas d'échec total et remise d'un portefeuille des compétences acquises.

## L'examen final de certification

L'ensemble de la formation théorique se déroule à **distance, en ligne**.

Le stage peut être réalisé à **distance** comme en **présentiel**.

La session de **certification** se déroule en **présentiel**, à Montpellier.

Une **période en entreprise** (stage) de **385 heures** (11 semaines) minimum est **obligatoire** afin de mettre en œuvre les compétences attendues lors de la présentation du titre. Le passage de l'examen nécessite la rédaction d'un **dossier technique** portant sur votre expérience pendant cette période en entreprise. Cette période peut prendre la forme d'un stage conventionné, d'un bénévolat ou d'une activité professionnelle (CDD, CDI, alternance, activité indépendante, ...) dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle.

Une fois la formation et le stage réalisés, **les épreuves de l'examen** sont les suivantes :

- Une **mise en situation** d'un entretien d'accueil observée par le jury (45 minutes)
- Un **entretien technique**, avec le jury, basé sur la mise en situation (40 minutes)
- Une **présentation orale** et un entretien, avec le jury, basé sur le dossier technique issu de la période d'application professionnelle (1h)
- Un **entretien final**, avec le jury (30 minutes).

Les sessions d'examen ont lieu en salle à Montpellier (Région Occitanie, France métropolitaine).

La date et l'ordre de passage d'examen sont imposés par le centre d'examen.

Les résultats de l'examen sont communiqués par la DREETS quelques semaines après l'examen.

Le **titre professionnel** peut être **obtenu en une seule fois** lors de l'examen final ou progressivement par bloc de compétences [CCP].

Les résultats de ces épreuves déterminent l'obtention du Titre de « Conseiller en Insertion Professionnelle » du Ministère de l'Emploi (JO du 16/12/2017), [fiche RNCP 37274](#).

En cas d'annulation du passage de votre examen, d'échec partiel ou total à l'examen : une nouvelle présentation est possible dans les sessions suivantes, 500€ nets par passage supplémentaire et sous réserve de places disponibles.

## Suites de parcours de formation (exemples)

- Licence pro mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle
- Titre RNCP Niveau 6 : Coordonnateur de projets en insertion sociale et professionnelle.

Équivalence et passerelle du TP CIP vers ou depuis d'autres certifications : sans objet.

## Débouchés professionnels

Chargé-e d'accompagnement social et professionnel ; accompagnateur-trice à l'emploi ; conseiller-ère à l'emploi / de l'emploi ; conseiller-ère mission locale ; conseiller-ère principal de l'emploi, ...

Selon les structures qui les emploient, les conseiller-ères en insertion professionnelle peuvent évoluer vers des fonctions de : responsable d'équipe, responsable de structure ou de centre œuvrant dans le champ de l'insertion, chargé-e de projet en insertion professionnelle.

## Nos atouts

- ✓ Un parcours **complet** à un **tarif accessible** (examen TP CIP compris)
- ✓ Une formation **concrète**, basées sur des études de cas issues du monde professionnel.
- ✓ Des cours à **distance** et des études de cas au plus près du **référentiel de compétences de compétences**, pour expérimenter en tant qu'apprenant-e ce que vous proposerez ensuite en tant que conseiller-ère en insertion professionnelle.
- ✓ Une **individualisation** possible de la durée de votre parcours (modification de la date de fin de parcours) : 200€ nets par mois supplémentaire de formation (à faire prendre en charge ou à payer par vos soins).

## Votre équipe pédagogique



**Eléonore RIBALTCHENKO** est formatrice d'adultes depuis **2014**. Elle a accompagné la professionnalisation de plus de **1 500 professionnel·les** de l'emploi et de la formation.

Elle est la **responsable pédagogique** et la formatrice du titre professionnel CIP (Conseiller en Insertion Professionnelle).

Elle vous guidera sur tous les aspects de votre futur métier : **accompagnement, entretiens, méthodologie, posture, éthique, ...**

Son expertise métier sur le Titre Conseiller en Insertion Professionnelle : **Formatrice** en insertion professionnelle depuis 2020, elle est titulaire d'un **Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation**, d'un certificat de **Conseillère emploi et évolution professionnelle** et d'un certificat de Praticienne en **Bilan de Compétences**.

## Possibilité de financements

- ✓ Éligible aux financements **Compte Personnel de Formation (CPF)**
- ✓ Éligible au **Projet de Transition Professionnelle**
- ✓ Éligible aux financements **Pôle Emploi** (Aide Individuelle à la Formation – AIF)
- ✓ Éligible aux financements **FIF PL**, Agefice, FAFCEA...
- ✓ Éligible à la **Pro-A**.
- ✓ Éligible au **plan de développement des compétences**
- ✓ Éligible au **crédit d'impôt formation** du responsable d'entreprise.
- ✓ **Autofinancement** en plusieurs fois (imputable aux frais réels de votre revenu imposable).

## Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

### ✓ Moyens pédagogiques

- **Plateforme 360learning** (voir les [CGU](#)) avec vidéos, fiches pédagogiques téléchargeables par l'apprenant·e ; modèles de documents, exercices, QCM et synthèses, salle de classe virtuelle avec l'application **Google Meet**, [carte mentale du parcours de formation sur Mindmeister](#) et [présentation de l'environnement d'apprentissage sur Trello](#), plateau technique d'examen.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux apprenant.es.

### **Il est demandé à chaque apprenant·e de se procurer (achat ou bibliothèque), le livre suivant :**

- **[Le monde des CIP](#), Edition Qui plus Est, édition 09/2022.**

*En cas de difficulté à se procurer le livre demandé, celui-ci peut être prêté, contre un chèque de garantie de 50€, encaissé en cas de non-retour du livre, le jour de l'examen.*

### ✓ Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique mis à disposition de l'apprenant·e dans le cadre des séquences à distance.

- Tous les supports sont accessibles sur un espace en ligne dédié et sécurisé sur les plateformes accessibles 24h/24, avec lien d'accès individuel. L'accès à l'ensemble des modules est libre pendant toute la durée de la formation et est fermé le dernier jour de la période de formation. Le dépôt ou l'envoi des exercices et évaluations complétées se feront sur cette plateforme sécurisée.

L'apprenant·e doit avoir un **téléphone** fixe ou portable ainsi que la **configuration minimale suivante** sur son appareil de connexion pour pouvoir suivre correctement la formation :

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| - Connexion Internet          | - Logiciels permettant la lecture des formats .doc, .xlsx, .png et .pdf |
| - Haut-parleurs et microphone | - Imprimante noir et blanc  |
| - Caméra pour appels vidéo    | - Scanner   |
| - Processeur : minimum 1 GHz  | - Navigateur Web : Chrome et/ou Firefox                                 |
| - RAM : minimum 512 Mo        |   |

Les plateformes e-learning sont accessibles par tablette et smartphone, cependant l'utilisation d'un ordinateur portable ou fixe est nécessaire pour le confort d'apprentissage et la réalisation des exercices.

### ✓ Moyens d'accompagnement ou d'assistance pédagogiques et techniques

Pour toute question **pédagogique**, les apprenant·es doivent envoyer un message sur la **plateforme 360learning** (sur la page d'accueil, la page des messages du parcours concerné ou dans le forum de chaque fiche pédagogique).

L'utilisation du mail de la formatrice est réservée aux difficultés de connexion à la plateforme 360learning ou aux classes virtuelles.

Pour toute question **technique**, les apprenant·es peuvent à tout moment envoyer un message sur la **plateforme 360learning** (sur la page d'accueil). La formatrice fera le nécessaire pour résoudre, si nécessaire avec les experts techniques de la plateforme LMS 360learning.

Pour toute question **administrative**, les apprenant·es peuvent à tout moment envoyer un **mail** à leur responsable administrative ([eleonore@formanov.com](mailto:eleonore@formanov.com)).

Dans tous les cas, l'assistance répond aux demandes dans un **délai maximal de 72 heures** (hors jours fériés et congés – [cf. Trello](#)).